

CONSEIL MUNICIPAL DE MONTREUIL-SUR-MER

SEANCE DU 16 MAI 2017

Conformément au Code des Communes, Nous, Charles BAREGE, Maire de la Ville de Montreuil-sur-Mer, avons convoqué au moyen de lettres individuelles, remises par les Agents de Police, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux en exercice, pour délibérer sur les affaires dont la désignation suit :

- Procès-Verbal de la réunion précédente
- Demande d'autorisation du Maire au Conseil Municipal de défendre les intérêts de la Ville de Montreuil-sur-Mer devant le Tribunal de Grande Instance de Boulogne-sur-Mer et ce, dans le cadre de la requête présentée par Monsieur et Madame MAGNIER
- Election d'un nouveau conseiller communautaire à la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois
- Travaux d'aménagement de la rue du Change : acceptation de la participation financière du Conseil Départemental du Pas-de-Calais
- Réaménagement du Front Ouest de la Place du Général de Gaulle à Montreuil-sur-Mer
- Admissions en non-valeur et créances éteintes
- Questions Diverses

Montreuil-sur-Mer, le 10 Mai 2017

Le Maire : Charles BAREGE

L'an deux mille dix-sept, le Seize Mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer, légalement convoqué le Mercredi 10 Mai 2017, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Charles BAREGE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :

Madame Aurélie LEBLOND

Madame Sylvie LECLERCQ, absente excusée, ayant donné pouvoir à Monsieur André DUCROCQ.

Le Conseil, invité à choisir le Secrétaire de Séance, désigne Monsieur Thibaud BOURRE qui accepte ces fonctions et prend place au bureau.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 MAI 2017

- Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion du 10 Avril 2017 est adopté à l'unanimité.

- **Demande d'autorisation du Maire au Conseil Municipal de défendre les intérêts de la Ville de Montreuil-sur-Mer devant le Tribunal de Grande Instance de Boulogne-sur-Mer et ce, dans le cadre de la requête présentée par Monsieur et Madame MAGNIER**

Par voie extrajudiciaire, la Ville de Montreuil-sur-Mer a été informée, le 06 Avril 2017, d'une assignation en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Boulogne-sur-Mer à la requête de Monsieur et Madame MAGNIER et ce, en vue de désigner un expert en bâtiment pour décrire les immeubles sis 53, 54 et 56 Place du Général de Gaulle à Montreuil-sur-Mer en l'état, relever les éventuels désordres, dire s'il est étanche à l'air et à l'eau, décrire l'état des espaces extérieurs non loués, préciser si ces extérieurs sont source de nuisances pour les locataires, décrire les travaux réalisés par la Ville, dire si ces travaux sont conformes aux préconisations du rapport de Monsieur GUFFROY.

Eu égard à ce qui précède, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à confier à Maître Delphine NOWAK, Avocat au sein du Cabinet BIGNON LEBRAY le soin de défendre les intérêts de la Ville de Montreuil-sur-Mer tout au long de la procédure susvisée.

Les frais afférents à cette action en justice seront supportés au moyen des crédits inscrits au Budget de la Ville de Montreuil-sur-Mer.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Election d'un nouveau conseiller communautaire à la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois**

Par délibération en date du 12 Octobre 2016, le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer a, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection de deux conseillers communautaires amenés à siéger au sein du Conseil de la Communauté de Communes du Montreuillois.

Préalablement à cette élection, Monsieur le Maire a rappelé que d'une part les sièges à pourvoir étaient répartis entre les listes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne et d'autre part, compte tenu que la Commune perdait des sièges par rapport à la situation antérieure, les nouveaux conseillers communautaires étaient élus parmi les conseillers communautaires sortants, au scrutin de liste à un tour (article L. 5211-6-2).

Monsieur le Maire a également rappelé que :

- Les listes devaient être uniquement composées de noms de conseillers communautaires sortants ;
- Elles pouvaient être constituées tout à fait indépendamment de celles qui avaient été établies en vue des élections municipales et communautaires de Mars 2014 ;
- Elles pouvaient comporter moins de noms qu'il y a de sièges à pourvoir, ce qui permet par exemple la constitution d'une liste de conseillers d'opposition ne comportant qu'un seul nom ;
- La parité entre hommes et femmes ne s'appliquait pas ;
- Pas de possibilité de panachage.

Eu égard à la démission de Monsieur Jean-François LEBLANC en qualité de conseiller communautaire de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois en date du 10 Mai 2017 transmise à Monsieur le Président de la CA2BM, Monsieur le Maire procède à l'appel à candidature des listes en vue de l'élection d'un nouveau conseiller communautaire.

Est candidat :

La liste présentée par Monsieur François DESRUES dont le nom est le suivant :

- Monsieur François DESRUES

Avant que le Conseil Municipal procède à l'élection du nouveau Conseiller communautaire selon les règles énoncées par l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats ?

Aucun autre candidat ne s'étant fait connaître, il est procédé à l'élection à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, du nouveau conseiller communautaire à la Communauté d'Agglomération des deux Baies en Montreuillois. Le résultat du vote à bulletins secrets, est le suivant :

- 2 votes « blanc »
- 16 voix pour la liste de Monsieur François DESRUES

Monsieur François DESRUES est élu nouveau conseiller communautaire.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Travaux d'aménagement de la rue du Change : acceptation de la participation financière du Conseil Départemental du Pas-de-Calais**

Par délibération en date du 23 Septembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais au titre du « FARDA – Bourg Centre » pour les travaux d'aménagement de la rue du Change.

Par courrier en date du 07 Mars 2017, le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais a informé la collectivité de l'octroi d'une subvention de 40.000 € au titre du FARDA.

Afin de respecter les modalités de versement de cette participation financière, le Conseil Municipal est invité à accepter l'obtention de cette subvention.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Réaménagement du Front Ouest de la Place du Général de Gaulle à Montreuil-sur-Mer**

En vertu de ma délégation en date du 10 Avril 2014 prise sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, m'autorisant à préparer, signer, exécuter et régler les marchés publics à procédure adaptée, je vous informe que j'ai procédé à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet le réaménagement du front Ouest de la place du Général de Gaulle à Montreuil-sur-Mer. Le titulaire est le groupement LANDSCAPE ARCHITECTURE & OMNIUM GENERAL D'INGENIERIE. Son offre a été retenue pour un montant de 29.750,00 € HT.

Le montant des travaux est estimé à 500.000,00 € HT, sur lequel des financements sont mobilisables auprès de différents partenaires.

Le Conseil Municipal est invité à :

- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux maximum auprès des divers partenaires susceptibles de subventionner le dit projet (Etat au titre du contrat de ruralité, Conseil Régional les Hauts de France Nord Pas-de-Calais Picardie, réserve parlementaire, etc...)
- Autoriser Monsieur le Maire à lancer l'Appel d'Offres correspondant et à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette opération.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité moins 2 voix contre (Messieurs Bruno BETHOUART et Jean-Michel DUCROCQ).

- **Admissions en créances éteintes – Service des Eaux**

Je vous propose d'admettre en « créances éteintes » les redevances d'eau suivantes :

- | | |
|---|--------------|
| - Anne GARDNER pour | 331,69 € TTC |
| - Sylvie BATAILLE et Bernard LEMEL pour | 607,35 € TTC |
| - Marie-Thérèse BREVIER pour | 242,58 € TTC |

Les crédits ont été inscrits à l'article 6542 du Budget Primitif 2017.

Je vous propose d'admettre ces dettes en créances éteintes.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Admissions en créances éteintes**

Je vous propose d'admettre en « créances éteintes » les loyers suivants :

- Marie-Thérèse BREVIER pour 12.207,23 € TTC

Je vous propose d'admettre ces dettes en créances éteintes.

Vote de l'Assemblée.

Par ailleurs, je vous propose la décision budgétaire modificative suivante :

6542	Créances éteintes	+ 10.500,00 €
022	Dépenses imprévues	- 10.500,00 €

		0,00 €

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- **Questions diverses**

A la question n° 1 de Messieurs Bruno BETHOUART et Jean-Michel DUCROCQ relative à l'aménagement de l'espace des serres en Ville-Basse, il est précisé qu'une clôture avec un recul de 2 mètres sera installée et que la pompe sera, dans la mesure du possible, actionnée le soir et non le matin.

A la question n° 2 de Messieurs Bruno BETHOUART et Jean-Michel DUCROCQ relative à l'installation de toilettes publiques sur le parking de la rue des Préaux à proximité de l'Eglise Saint-Josse-au-Val, Madame LEMATTRE rappelle que trois toilettes publiques sont installées en ville, à savoir à l'Office de Tourisme, dans la rue des Brebiettes et au Parc Saint-Walloy. Le projet d'installer un quatrième « toilettes publiques » en Ville-Basse sera étudié.

Réponses au courrier de Monsieur André DUCROCQ en date du 10 mai 2017 :

- Echafaudage installé aux remparts (Monsieur DUCROCQ constate qu'entretemps l'échafaudage a été démonté)
- Salle Rheinberg (concert de l'Harmonie) : Monsieur Jean-François LEBLANC précise que la salle Rheinberg est une salle de sports et qu'un projet de transformation en salle polyvalente à dominance sportive est à l'étude
- Une poignée de maintien à la porte de sortie de la salle des Commissions sera installée par les Services Techniques
- La limitation de vitesse à 30 Kms/h est en cours de finalisation (en attente de la réception des panneaux à installer aux entrées de ville)

D'autres questions (non proposées à l'ordre du jour) font l'objet des réponses ci-après :

Local Baby-Foot : prévu sur le site Beuvain-Piquet, des précisions sont apportées sur le début des travaux relatifs au projet de la SA Habitat 62/59 Picardie :

- Travaux de désamiantage : Juillet 2017
- Lancement des travaux : Septembre 2017

La séance est levée à 20 heures 15.